

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL280

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 22

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« La convention »

les mots :

« Une annexe à la convention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.